

Hypothèse de classement du barrage de Villerest en Point d'Importance Vitale (PIU)

Par courrier du 10 mars 2015, le sous-préfet de Roanne a invité la DREAL Auvergne Rhône-Alpes à engager la démarche de classement de l'Etablissement public Loire comme Opérateur d'Importance Vitale. Ainsi que cela est précisé, il s'agit d'un préalable au classement du barrage de Villerest comme Point d'Importance Vitale.

Il est rappelé que les conditions et les procédures de classement sont définies par une instruction générale interministérielle relative à la sécurité des activités d'importance vitale de 2014, avec en perspective les étapes suivantes :

- vérification par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes que le barrage rentre bien dans la liste des douze secteurs d'activités d'importance vitale et proposition au ministre coordonnateur (ministère chargé de l'Ecologie) de désigner l'Etablissement comme l'opérateur d'importance vitale,
- élaboration par l'opérateur des plans de sécurité d'opérateur (PSO) et des plans particuliers de protections (PPP) des points d'importance vitale, sur la base des études et travaux à mener afin de transposer de manière concrète les mesures du plan Vigipirate.

Dans cet ordre de considérations, il est signalé que les opérateurs exploitant des établissements ou utilisant des installations et ouvrages, dont l'indisponibilité risquerait de diminuer d'une façon importante le potentiel de guerre ou économique, la sécurité ou la capacité de survie de la nation, sont tenus de « coopérer à leurs frais » à la protection desdits établissements, installations et ouvrages contre toute menace, notamment à caractère terroriste (Cf. Articles L 1332-1 et suivants du Code de la défense).

En l'état, le dossier est en cours d'instruction au niveau de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes.

Par ailleurs, suite à la visite du site effectuée en janvier dernier par le référent sûreté de la Gendarmerie Nationale, mandaté pour « examiner la sécurité des abords du site, de la clôture périphérique, de la façade, des portes d'accès et des moyens de protection extérieurs », le sous-préfet de Roanne souhaite que la DREAL convienne avec l'exploitant de l'échéancier de mise en œuvre des préconisations du rapport dont copie est produite en annexe, de manière à « sécuriser tout à fait le site dans les meilleurs délais ».

A cet égard, il est souligné que, depuis 2010, l'Etablissement a déjà mis en œuvre diverses mesures contribuant au renforcement de la sécurité du barrage, présentées de manière synthétique dans le tableau ci-après.:

Année	Travaux
2010	Remplacement des serrures des portes d'accès au barrage Installation d'une caméra sur le toit du bâtiment de commande (vue aval du barrage)
2011	Fiabilisation du système anti-intrusion Réparation du portail automatique Installation d'une caméra sur la prise d'eau de l'usine (vue amont du barrage)

2012	Remplacement des fenêtres du bâtiment de commande (bureaux affectés à la partie barrage)
2013	Sécurisation des lignes téléphoniques (phase 1)
2015	Sécurisation des lignes téléphoniques (phase 2) Sécurisation de la téléalarme (astreinte barragiste) Installation d'une badgeuse à l'entrée principale du bâtiment de commande Mise en place d'une nouvelle procédure d'accueil des personnes venant sur site
2016	<i>Travaux prévus</i> Installation d'un rideau métallique entre le hall d'entrée du bâtiment de commande et les escaliers d'accès à la salle de commande Sécurisation de la porte d'accès à l'ascenseur depuis le hall d'entrée du bâtiment de commande Ces 2 installations seront intégrées au système de badges déjà mis en place en 2015.

S'agissant plus particulièrement de l'année 2016, au-delà des interventions déjà programmées, il est prévu que l'Etablissement se rapproche d'EDF pour s'accorder sur des travaux complémentaires susceptibles d'être réalisés au 2nd semestre (dans la limite des crédits disponibles au budget), également d'avancer dans la prévision d'actions de sécurisation pour 2017.